

JAUDON'INFO

Rando Gourmande



1^{ère} semestre 2018

Commune de la Jaudonnière



Editorial

Mot du Maire	Page 3
Nécrologie	Page 3
Etat Civil - 1 ^{er} semestre 2018.	Page 3

Actualités Municipales

Les réunions du Conseil Municipal	Page 4-5
Les finances communales	Page 6-8
Participation citoyenne.	Page 8
Centenaire de la guerre 14/18.	Page 8
Du changement dans le personnel...	Page 9
Opération « Nettoyons la nature »	Page 9
Au cimetière aussi, on trie	Page 9
Composteurs	Page 9
Collecte des ordures ménagères...	Page 9

Vie Scolaire

Ecole Publique André Drapeau	Page 10
Les T.A.P.	Page 11

La Bibliothèque

Chasse aux œufs de la Bibliothèque	Page 12
------------------------------------	---------

Savoir Vivre

Brûlage de déchets verts Interdit !	Page 12
Gênes sur la routes	Page 12
Rues et trottoirs.	Page 13
Animaux en Divagation.	Page 13
Quelques rappels de réglementation	Page 13

Vie Associative

Jaudo'Gym	Page 14
Gym douce & Relaxation	Page 14
Fête du 14 Juillet	Page 14
Jeux inter villages	Page 14

Infos diverses

Projet de territoire : donnez votre avis !	Page 15
Jeunes bénévoles Vendéens.	Page 15
Processionnaire du pin	Page 15
Lutte collective contre les rats et les souris	Page 15
Quelques dates à retenir.	Page 16

Evénements annuels

A la Mairie :

La mairie sera fermée du

lundi 30 juillet au mercredi 15 août 2018.

A l'Agence Postale :

Pendant la période du **13 au 25 août 2018**, l'agence postale sera ouverte de 14 heures à 16 heures 30, uniquement les jours suivants :

Mardi 14 août
Vendredi 17 août
Mardi 21 août
Mercredi 22 août
Vendredi 24 août
samedi 25 août

A noter : Des sacs jaunes de tri sont à votre disposition à la mairie mais aussi à l'agence postale.



Horaires d'ouvertures:

Du Lundi au Vendredi de 14h à 16h30
Levée du courrier à 15h30

Le Samedi de 9h30 à 11h45
Levée du courrier à 11h30

Tél: 02.51.48.54.03.

Mot du Maire.

Chers amis,



A la veille des vacances et à l'arrivée, enfin, des beaux jours, tout devrait aller pour le mieux. Hélas, il y a toujours quelque chose qui contrarie, qui inquiète, qui fait peur, et bien sûr, c'est le moral qui en prend un coup ...

Je pense à ceux qui ont des problèmes de santé ou de voisinage, ceux qui ont été victimes des mauvaises conditions météorologiques mais aussi ceux qui ont subi des vols ces derniers temps. Ces intrusions la nuit sont inquiétantes et ce climat d'insécurité nous rend méfiants et stressés.

Les services de gendarmerie sont mobilisés et surveillent les secteurs concernés mais nous pouvons peut-être les aider en leur fournissant un maximum d'éléments qui pourrait, par recoupement avec d'autres affaires, les conduire vers les auteurs de ces faits.

Nous sommes tous concernés. Aussi nous vous proposons de venir en septembre à une réunion pu-

blique pour vous présenter le principe de la « participation citoyenne », l'équivalent de « voisins vigilants ». Ce dispositif vous sera expliqué par la Gendarmerie et validé par les services de la Préfecture.

En attendant, soyez vigilants !

Même si ces incivilités nous ennuiant tous, il faut s'accrocher à tout ce qui est positif autour de nous. Il y en a beaucoup plus que de points négatifs mais on en parle peu.

Un optimiste prend les choses du bon côté et a confiance en l'avenir, il vit beaucoup mieux qu'un pessimiste.

Aristote a dit : « Etre heureux ne signifie pas que tout est parfait, cela signifie que vous avez décidé de regarder au-delà des imperfections ».

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter d'agréables et reposantes vacances et nous comptons sur votre présence à notre traditionnelle fête du 14 juillet où il n'y aura que joie et bonne humeur.

Frédéric DESCHAMPS

Nécrologie

Monsieur Yves DUCEPT dit « Vévette » nous a quittés le 10 avril dernier.

Il fut notre « cantonnier » de 1973 à 2008. Il connaissait parfaitement la commune. Les chemins, le cimetière ... n'avaient aucun secret pour lui à une

époque où la mécanisation n'était pas présente dans les petites communes rurales.

Nous retiendrons son dévouement au service de la collectivité notamment en tant que sapeur-pompier bénévole pendant 19 ans.

Merci à lui.

Etat civil - 1^{er} semestre 2018.

NAISSANCES

Nina LEMARIE
Jade CAMUSARD

née le 14 janvier 2018
née le 9 mai 2018

MARIAGE

Michaël RUFFING et Judith BIET
Mariés le 2 juin 2018

DECES

Marie-Ange THOMAS

décédée le 6 février 2018

Yves DUCEPT

décédé le 10 avril 2018



Les réunions du Conseil Municipal.

Séance du 16 janvier 2018



Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

✎ Renonce à l'exercice du droit de préemption urbain pour les propriétés de M. et M^{me} PASQUA-LIN, Rue des Deffends, et M. et M^{me} CASSAR, Rue de la Vieille Eglise,

✎ Emet un avis favorable sur l'augmentation de l'effectif de volailles de M^{me} BOISSEAU Fabienne au lieu-dit « Le Barais » et sur la mise à jour du plan d'épandage,

✎ Donne son accord sur les travaux de maintenance de l'éclairage public, dans le cadre du transfert de compétence au SYDEV, pour l'année 2018,

✎ Réitère sa décision de vendre l'ancien garage communal au prix de 300,00 €, suite à une contre-proposition de M. HERAULT,

✎ Après être passé au vote à bulletins secrets, demande, par 7 voix « pour » et 5 voix « contre », à répartir la semaine scolaire sur 4 jours considérant que c'est plus simple et plus économique. Il regrette l'intervention de l'animateur sportif sur un après-midi par semaine ce qui permettait de mettre en place des activités plus intéressantes et plus enrichissantes au lieu de devoir organiser des TAP ¾ d'heure par jour,

✎ Autorise la signature du contrat Vendée Territoires Sud Vendée Littoral devant intervenir entre la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, l'ensemble des 44 communes du territoire et le Conseil Départemental de la Vendée. Ce contrat vise à soutenir un ensemble d'opérations structurantes portées par l'EPCI tout en conservant une part de l'enveloppe financière du Département pour des projets communaux. Le montant de l'enveloppe est de 6 489 090 €.



Séance du 6 mars 2018

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

✎ Renonce à l'exercice du droit de préemption urbain pour les propriétés des Consorts CHALIBERT et des Consorts COUE,

✎ Autorise la signature d'un avenant à la convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement pour l'année 2018 pour un montant de 232,75 €,

✎ Est informé du refus de la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de la Vendée pour le passage à la semaine scolaire sur 4 jours compte tenu de la divergence avec le conseil d'école,

✎ Décide, suite à une réclamation de parents, de mettre en place un carton rouge qui devra être co-signé par l'agent communal en charge de la garderie et les parents afin d'améliorer la communication avec les familles en cas de sanction envers les enfants,

✎ Est informé que M. HERAULT ne souhaite plus acquérir l'ancien garage communal et est invité à se prononcer très vite sur les travaux à entreprendre compte tenu de l'état du bâtiment,

✎ Prend connaissance de la liste des travaux préconisés par les commissions « bâtiments » et « voirie » pour l'année 2018,

✎ Est informé qu'une étude a été demandée à la société ARTELIA dans le cadre de l'aménagement de sécurité Rue du Château et éventuellement Rue de la Poste. Une suite favorable est donnée uniquement pour la Rue du Château.

✎ Est informé de l'acquisition de deux abris-bus pour le village de L'Ochetrie et le village de Pareds

✎ Vote les subventions à divers organismes pour un montant total de 1650 € dont 100 € au profit du cinéma « Le Tigre » de Sainte Hermine pour aider au financement des travaux de toitures,



Séance du 5 avril 2018

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

✎ Renonce à l'exercice du droit de préemption urbain pour les propriétés des Consorts BIBARD-CHARRIER et de M. et M^{me} BLAIN,

✎ Approuve les comptes administratifs et comptes de gestion 2017 pour le budget principal et les budgets annexes ;

✎ Décide le maintien des taux d'imposition appliqués en 2017 et vote les taux des taxes pour 2018 (voir article finances),

✎ Vote les budgets 2017 (budget principal et budgets annexes) ;

✎ Approuve le principe de la TVA sur le prix de vente totale et non sur la marge lors des cessions de terrains dans le lotissement Les Deffends,

✎ Retient l'offre de l'entreprise EIFFAGE de



Séance du 13 juin 2018

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

↳ Accueille Madame Brigitte HYBERT, Présidente de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

↳ Et approuve le premier rapport de la CLECT en date du 03 avril 2018, portant sur l'évaluation des charges transférées au titre du transfert obligatoire de la compétence « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) »,

↳ Et approuve le second rapport de la CLECT en date du 18 avril 2018, portant sur les évaluations de charges liées aux élargissements et restitutions de compétences, intervenus en 2018, suite à l'harmonisation des compétences intercommunales.

En seconde partie, le Conseil Municipal :

↳ Est invité à débattre sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans la cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pays de Sainte Hermine,

↳ Renonce à l'exercice du droit de préemption urbain pour les propriétés des Consorts CHEVRIER et de M. et M^{me} BOULIN,

↳ Est informé de l'état d'avancement des travaux de démolition de l'ancien garage communal ainsi que des travaux de voirie nécessaires à Allard suite aux inondations importantes,

↳ A tiré au sort, à partir de liste électorale, M^{elle} Eve BESSONNET pour faire partie de la liste préparatoire des jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel de la Cour d'Assises du département de la Vendée pour l'année 2019,

↳ A désigné M. Bernard FICHET pour représenter la commune au sein du conseil local « Lay Bocage » de Vendée Eau,

↳ A validé la commande du feu d'artifice pour la fête du 14 juillet 2018,

↳ A évoqué le principe de la mise en place de la « participation citoyenne » suite à la recrudescence des vols chez les particuliers.



Sainte Hermine pour un montant de travaux de voirie de 16.036,08 € TTC,

↳ Est informé du transfert de la compétence « cuisine centrale » vers les communes de l'ex-communauté de communes du Pays de Sainte Hermine,

↳ Renouvelle le mandat de Messieurs Jean-Yves CHARRIER et Claude RIPAUD au sein du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Saint Philibert du Pont Charrault.



Séance du 26 avril 2018

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

↳ Décide d'adhérer au service commun « cuisine centrale »,

↳ Décide, suite au refus de l'Inspection Académique de passer à la semaine de 4 jours, le maintien des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) selon l'organisation actuelle, à savoir : des activités gratuites les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15 heures 30 à 16 heures 15,

↳ Prend acte de la démission de Mme Annabelle QUECHON et accepte de scinder son poste en deux en créant un emploi d'agent d'accueil à l'agence postale pour 2,5 heures hebdomadaires et en créant un emploi temporaire de deux mois à raison de 15 heures 20 minutes par semaine pour s'occuper des enfants à la garderie, aux TAP et pour l'entretien des locaux scolaires,

↳ Est informé de l'effondrement de la toiture de l'ancien garage communal et du dépôt de déclaration de sinistre auprès de GROUPAMA suite au courrier de mise en garde de M. FLOQUET,

↳ Prend connaissance du devis de démolition de l'ancien garage communal établi par Monsieur MATHONNEAU d'un montant de 22.320,00 € TTC,

↳ Vote une subvention supplémentaire de 10 € en faveur de la Maison Familiale Rurale de Saint Martin de Fraigneau,

↳ Accepterait de déplacer le chemin communal de la Simbrandière qui passe devant la maison de M. et Mme MORIN en dehors de leur propriété en procédant à un échange de terrain,

↳ Est informé d'une cérémonie départementale organisée le samedi 20 octobre au Vendéspace pour marquer le centenaire de la fin de la première guerre mondiale.

Les Finances Communales.

I - La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

- **Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Garderie périscolaire, location de la salle communale), de la location des logements communaux, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions et compensations.

Les tarifs communaux n'ont subi aucune augmentation (accueil périscolaire, location de salle, concession cimetière, régie photocopies).

Les taux d'imposition des taxes, après un ajustement en 2017 pour harmoniser la fiscalité sur l'ensemble du territoire de la nouvelle Communauté de communes Sud Vendée Littoral, créée au 1er janvier 2017, ont été maintenus en 2018.

Ils sont de :

Taxe d'habitation	15.69 %
Taxe foncière sur le bâti	15.90 %
Taxe foncière sur le non bâti	47.48 %

La DGF présente encore une baisse en 2018 (- 3 077,00 €), certes moins significative que les autres années, alors que les compensations versées suite à la suppression de la taxe professionnelle restent constantes ainsi que la compensation versée par l'EPCI.

Cette année, une nouvelle dotation sera versée à la collectivité : la dotation aux élus locaux d'un montant de 2 972,00 €.

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2018, se répartit de la façon suivante :

Chapitres	BP 2017	BP 2018	Variation en €
002 – Résultat reporté	103 086,29 €	136 263,55 €	33 177,26 €
013 – Atténuations de charges	15 000,00 €	13 700,00 €	-1 300,00 €
70 – Produits des services	7 830,00 €	6 290,00 €	-1 540,00 €
73 – Impôts et taxes	303 316,00 €	334 257,00 €	30 941,00 €
74 – Dotations et participations	96 898,00 €	97 474,00 €	576,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	6 300,00 €	6 100,00 €	- 200,00 €
77 – Produits exceptionnels		1 337,00 €	1 337,00 €
042 – Opérations d'ordre	734,00 €	734,00 €	0 €
TOTAL	533 164,29 €	596 155,55 €	62 991,26 €

- **Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Le chapitre 011 est celui qui présente une hausse la plus significative. La voirie et les bâtiments communaux nécessitent des travaux d'entretien importants.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2018, se répartit de la façon suivante :

Chapitres	BP 2017	BP 2018	Variation en €
011 – Charges à caractère général	131 350,00 €	161 150,00 €	29 800,00 €
012 – Charges de personnel	205 850,00 €	216 850,00 €	11 000,00 €
014 – Atténuations de produits	4 250,00 €	100,00 €	- 4 150,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	42 415,00 €	42 500,00 €	85,00 €
66 – Charges financières	17 100,00 €	16 100,00 €	- 1 000,00 €
67 – Charges exceptionnelles	500,00 €	500,00 €	0 €
022 – Dépenses imprévues	24 558,29 €	24 730,55 €	172,26 €
023 – Virement à la section d'investissement	50 000,00 €	80 000,00 €	30 000,00 €
042 – Opérations d'ordre	27 141,00 €	24 225,00 €	- 2 916,00 €
68 – Dotations aux provisions	30 000,00 €	30 000,00 €	0 €
TOTAL	533 164,29 €	596 155,55 €	62 991,26 €

II - La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acqui-

sitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une école, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement du capital des emprunts	32 810,00 €	Solde d'investissement reporté	262 166,48 €
Subventions d'équip. Personnes privées	500,00 €	Virement de la section de fonctionnement	80 000,00 €
Autres créances	15 000,00 €	FCTVA	18 486,00 €
Immobilisations incorporelles	2 700,00 €	Affectation du résultat	80 000,00 €
Dépenses d'équipement	392 330,00 €	Taxe aménagement	2 500,00 €
Ecritures d'ordre	734,00 €	Subvention	24 225,00 €
Dépenses imprévues	12 850,48 €	Ecritures d'ordre	
Restes à réaliser 2017 (travaux)	10 453,00 €		
Total général	467 377,48 €	Total général	467 377,48 €

Les Finances Communales (suite).

Les dépenses d'investissement sont en hausse par rapport à l'année 2017.

Les principaux travaux pour l'année 2017 sont les suivants :

- ✚ Travaux de sécurisation de la traversée du bourg (3ème phase)
- ✚ Travaux de grosses réparations de la voirie,
- ✚ Travaux de mise en sécurité d'un local

communal,

- ✚ Travaux sur les bâtiments scolaires,
- ✚ Acquisition de matériel pour le service technique,
- ✚ Achat de panneaux et travaux d'accessibilité à l'agence postale,

Les recettes d'investissement sont constituées uniquement des excédents des années antérieures. Aucune subvention ou emprunt ne sont prévus pour financer les projets.



Participation citoyenne.

Mise en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Chaque partenaire a un rôle défini :

- ✚ Le Maire est chargé de la mise en oeuvre, de l'anima-



tion et du suivi du dispositif,

- ✚ Les résidents sont sensibilisés aux phénomènes de délinquance au cours des réunions publiques et doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarches suspects, ...

- ✚ La Gendarmerie veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

- ✚ En septembre, une réunion publique sera organisée avec la gendarmerie.

Centenaire de la guerre 14/18.



Dans le cadre des commémorations du centenaire de la guerre 1914/1918, le 11 novembre 2018 lors de la cérémonie au monument aux morts, **une Flamme du souvenir sera ravivée.**

Sur le tombeau du soldat inconnu, enterré sous l'Arc de Triomphe à Paris, pour représenter tous les morts pour la Nation, la Flamme du souvenir veille en permanence et est ravivée tous les soirs. Lors d'un ravivage au mois d'Août prochain, un flambeau ramènera la Flamme en Vendée.

Le samedi 20 Octobre, au Vendéespace, se déroulera la cérémonie du Centenaire au cours de laquelle, un représentant de notre commune accompa-

gné d'un jeune se verra remettre un flambeau pour que la Flamme soit présente le 11 Novembre à la Jaudonnière.

Nous recherchons les membres des familles des 37 soldats décédés lors de la 1ère guerre mondiale qui sont inscrits sur le monument aux morts de la Jaudonnière.



Merci de vous faire connaître à la mairie.

Un document relatant la vie de chaque soldat est en préparation concernant notre commune.

François BAUBINEAU, Correspondant Défense.

Du changement dans le personnel communal ...

Le 14 mai dernier Annabelle QUECHON a quitté, pour des raisons personnelles, son poste polyvalent au sein de l'école communale. Nous la remercions pour ses neuf années passées dans notre collectivité et lui souhaitons bon vent dans sa nouvelle activité !

Elle a été remplacée par Magali GIRAUD qui est domiciliée à Thouarsais-Bouildroux. Titulaire du CAP

Petite Enfance et assistante maternelle pendant des années, elle connaît bien l'univers des enfants. Nous lui souhaitons la bienvenue et une bonne intégration dans notre structure !

Annabelle assurait aussi l'accueil à l'agence postale le mercredi après-midi et pendant les vacances de Crystel. C'est Corinne BROSSARD qui la remplace, à qui nous souhaitons bonne accoutumance dans ses nouvelles fonctions !

Opération « Nettoyons la Nature ».

Cette année encore la commune envisage de participer à la 21^{ème} édition de l'opération « Nettoyons la nature » organisée par les centres E.Leclerc.

Cette opération se déroulera le **vendredi après-midi 28 septembre 2018**, dans le cadre des TAP pour sensibiliser

les jeunes à la protection de l'environnement.

Pour cela, nous aurons besoin de personnes bénévoles pour encadrer les enfants ...

Bien entendu, si vous souhaitez agir localement en faveur de la protection de l'environnement, vous serez tous et toutes les bienvenus.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre !.

Au cimetière aussi, on trie

Petit à petit, le geste citoyen et éco-responsable du tri sélectif, largement adopté par les foyers, a également fait son apparition dans beaucoup de lieux publics et est dernièrement apparu dans les cimetières.



Les cimetières s'équipent de plusieurs bacs pour trier les différents déchets (verts, plastiques et divers), ainsi que des affichettes expliquant la marche à suivre pour bien trier. C'est une action extrêmement impor-

tante, réalisée en partenariat avec le service environnement de la communauté de communes Sud Vendée Littoral.

Les communes espèrent que les usagers suivront les indications mises en place et prendront de bonnes habitudes.

Trier les déchets permet à la collectivité comme aux habitants de faire des économies et, en prime, cela profite à l'environnement et à la protection du site. C'est un geste éco-citoyen qui a une conséquence financière évidente.

Bientôt notre cimetière sera équipé d'un composteur en plus des conteneurs de tri déjà en place.

Composteurs

La Communauté de communes Sud Vendée Littoral met à disposition des particuliers des compos-

teurs (au même titre que les bacs à ordures ménagères).

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie !



Collecte des ordures ménagères et sacs jaunes

La CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés - Direction des risques professionnels) a défini de nouvelles normes pour les métiers liés à la collecte des déchets ménagers, plus communément désigné sous le nom de R437.

Aussi, en raison des contraintes réglementaires et de la dangerosité de certains endroits de passage de la benne, quelques points de collectes (regroupement

des conteneurs et sacs jaunes lors des jours de collectes) ont été modifiés sur notre commune (le 4 juillet). Vérifiez les marquages au sol (ronds blancs), ils peuvent être déplacés de quelques mètres voire changés de côté de rue ...

Le service environnement de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral tient à s'excuser pour les éventuels désagréments occasionnés par cette réorganisation qui répond aux obligations réglementaires.

 École Publique André Drapeau.



Cette année 2017/2018 fut riche en projets au sein de notre école André Drapeau. L'école s'est attachée à proposer diverses activités sur différents thèmes :

↳ Sport : Rencontre sportive et rencontre danse en maternelles, rencontre rugby chez les CE2-CM.



CE2-CM : Rencontres rugby avec les écoles du secteur.



Maternelle : Rencontre sportive inter-écoles

↳ Culturel : Les Enfantaisies, le Grand R, Ecole et Cinéma, Les Incorruptibles, Intervention de Roxane dans le cadre d'un projet musical sur la musique à travers le temps.



CE2-CM : Les élections du meilleur album de littérature de jeunesse « Les Incorruptibles ».

↳ Sciences : Le jardinage permet aux élèves de mieux comprendre le développement d'une plante ainsi que les enjeux environnementaux. (Arroser quand cela est vraiment nécessaire.)



Maternelle- CP au CM2 : le jardinage



CP-CE1 : le développement de la tomate

↳ Littérature : Expression scénique dans le cadre de récitation de poésies.

Tout cela est possible grâce au soutien du Conseil municipal et de l'Amicale laïque que nous remercions vivement.

Pour découvrir ces activités et la vie de l'école, nous vous invitons à aller sur le blog de l'école : <http://passerelle2.ac-nantes.fr/ecole-lajaudonniere/>. N'hésitez pas à y laisser vos commentaires !

Pour la rentrée 2018/2019, l'école conserve les mêmes horaires que cette année. Le nouveau projet d'école 2018-2022 rentre en vigueur dès la rentrée où une place importante sera attribuée aux différents langages, aux compétences artistiques et culturelles ainsi qu'au renforcement de liens avec les différents partenaires.

Les T.A.P.

Voici quelques photos des activités lors de la Rencontre inter-génération pendant les TAP.



Chasse aux oeufs de la Bibliothèque.

Le 30 mars 2017, malgré le temps maussade, les enfants sont encore venus nombreux pour la chasse aux œufs organisée par la Bibliothèque.

Des dessins faits par les enfants de l'école ont permis de décorer la bibliothèque.



Après la lecture traditionnelle d'une histoire sur Pâques, les enfants n'avaient qu'une hâte partir à la chasse aux œufs pour le plaisir des plus gourmands.

**Nous rappelons que la bibliothèque
est gratuite
et ouverte
le lundi de 18 à 19 heures
et le samedi de 11 à 12 heures.**



**La Bibliothèque sera fermée
Du lundi 13 août au samedi 25 août
inclus.**

Brûlage de déchets verts Interdit !

Toute Incinération de végétaux (déchets verts: tonte de pelouses, taille de haies,...) à l'air libre est

Interdite en permanence !

Déposez vos déchets verts en déchetterie ou procéder au paillage ou compostage !

Le brûlage des déchets verts peut occasionner:

↳ Des odeurs et fumées gênantes pour le

voisinage

↳ Des nuisances sur l'environnement et la santé

↳ La propagation d'incendie

↳ Des émissions de substances polluantes...



Gênes sur la routes

Si vous provoquez des salissures sur les routes vous devez procéder à leur,

Nettoyage dans les plus brefs délais !

Votre responsabilité pourrait être engagée !

Vous devez procéder régulièrement à l'élagage de vos arbres en cas de gêne sur la voie publique (ligne électriques, téléphoniques ou pour la sécurité des usagers).



Rues et trottoirs.

Notre employé communal respecte rigoureusement les règles interdisant l'emploi de produits phytosanitaires nuisibles pour l'environnement.

De fait, celui-ci n'intervient plus sur les trottoirs, accotements, etc... Cette gestion du domaine public peut quelquefois être en contradiction avec le désir de propreté pour certains, ou signifier de la négligence pour d'autres.

Comment Concilier vos attentes et le respect de l'environnement ?

Que chacun prenne ses responsabilités et entretienne ses abords !

Merci de votre participation et de votre Compréhension !



Animaux en Divagation.



Tout chien divaguant sur la voie publique sera emmené par la fourrière sur la demande de M. le Maire.

Les propriétaires devront pour récupérer leur animal, payer les frais engagés (déplacement, nourriture, soin,...)

Nous faisons donc appel au civisme et au bon sens de chacun.

Merci de votre compréhension.

Quelques rappels de réglementation



Bruits de voisinage.

L'arrêté préfectoral n°2013/MCP/06 stipule en son article 1^{er} que « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme de jour comme de nuit, dans un lieu public ou privé, qu'une en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une chose ou d'un animal dont elle a la responsabilité ».

Principales évolutions de l'arrêté du 12 juillet 2013 portant sur les horaires limitant certaines activités :

En dehors de ces tranches horaires, c'est une infraction passible d'une amende de 1500 euros selon durée et heure !

Si vous êtes confronté à un problème de bruit, essayez d'en parler avec votre voisin (une personne qui

fait du bruit n'est pas toujours de mauvaise foi et peut ne pas être consciente de la gêne qu'elle occasionne).

Nuisances sonores des animaux.

Selon l'article R1334-31 du Code de la santé publique il suffit d'un critère pour que les aboiements du chien soient constitutifs d'un trouble du voisinage. En effet, cela sera apprécié selon trois critères :

- ↳ l'intensité (aboiements anormalement forts)
- ↳ la durée (pendant de longs instants)
- ↳ la répétition (toutes les nuits, tous les jours).

Un seul de ces critères suffit pour demander que les aboiements du chien de votre voisin cessent. Si vous êtes face à ce genre de situation, n'hésitez pas à demander à votre voisin de prendre les précautions nécessaires pour que les nuisances cessent.

Votre voisin a le droit d'avoir un animal domestique mais vous avez également le droit de jouir pleinement de votre logement.

		Du lundi au vendredi	Le samedi	Dimanche et jours fériés
Art.6	Activités professionnelles sur la voie publique ou dans les propriétés privées	7 h – 20 h	8 h – 19 h	Interdiction (sauf urgence ou dérogation)
Art. 11	Appareils sonores de protection des cultures	7 h – 21 h	8 h – 21 h	8 h – 10 h et 18 h – 20 h
Art.19	Appareils de bricolage, de jardinage ...	8 h 30 – 12 h et 14 h – 19 h 30	9 h – 12 h 00 et 15 h – 19 h	10 h – 12 h



Jaudo Fit.

Bon bilan pour cette fin d'année pour l'association :

↳ Le nombre d'adhérentes en fin d'année a augmenté de 50% par rapport au mois de septembre.

↳ Jaudo Gym devient Jaudo Fit comme fitness, fit-training et fit-cross qui sont maintenant les principales activités sportives de l'association.

Donc faites comme nous, venez essayer et transpirer 2222!!!

Le bureau.



Gym Douce Adultes.

Pour la saison 2018/2019, le cours de Gym Douce débuteront le **vendredi 14 septembre 2018** jusqu'au **vendredi 31 mai 2019**.

Les cours se déroulent de 9 heures à 10 heures dans la salle annexe de la salle de sport de La Jaudonnière.

Vous pouvez assister à un cours d'essai gratuit.

Renseignements Tel :
02 51 34 33 90



LA JAUDONNIERE

FETE NATIONALE

Samedi 14 juillet 2018

16h00 : Retransmission du match de football sur écran géant

18h00 : Animations dans le bourg :
Jeux pour les petits et les grands : Concours de tirs au but au pied ou à la main, jeu de palets, boules, jeu de maquillage, ...
Bourriche sur le thème du foot, Bar ...

20h00 : Repas animé
Organisé par la Société de Chasse et le Foyer des Jeunes
Apéritif, assiette de crudités,
Echine de porc marinée grillée, frites, dessert (12 €)
(Réservation au 06 45 12 88 07)

22h00 : Retraite aux flambeaux

23h00 : Feu d'artifice Chemin du Petit Mittean

23h30 : Tirage de la bourriche
Bal animé par Stell'animation

Nouveau

Structure gonflable

Le Grand Défi

LA CHAPELLE THÉMER

AU PLAN D'EAU DES RULIÈRES

DIMANCHE 29 JUILLET 2018

ACCÈS GRATUIT

JEUX INTERVILLAGES
DU PAYS DE SAINTE HERMINE

RESTAURATION SUR PLACE
FEU D'ARTIFICE
SOIRÉE DANSANTE
DÉBUT DES JEUX : 13H30

STE HERMINE - ST AUBIN LA PLAINE - THIRÉ - LA JAUDONNIÈRE - ST MARTIN LARS - LA RÉORTHE - STE GEMME LA PLAINE - LA CAILLÈRE ST HILAIRE - ST JUIRE CHAMPOILLON - ST ETIENNE DE BRILLOUET - ST JEAN DE BEUVÉ - LA CHAPELLE THÉMER

VENDEE LE DÉPARTEMENT

Sud Vendée Littoral

Jeunes bénévoles Vendéens.

Il faut saluer cette très bonne initiative du Conseil Départemental pour cette action destinée aux jeunes bénévoles de 16 à 25 ans.

Ce plan baptisé « Vendée Double Cœur » est destiné à ceux qui s'investissent dans une association en leur octroyant une bourse permettant de les aider pour leur permis de conduire ou leurs études.

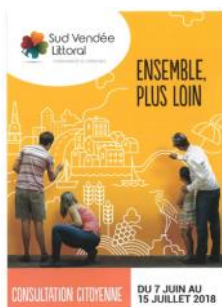
Bien sûr, un dossier est à remplir avant le 1er octobre 2018, je vous invite à aller vous renseigner auprès du conseil Départemental, service culture jeunesse ou à l'adresse suivante : vendeedoublecoeur@vendee.fr.

Il est indispensable que les jeunes prennent la relève et cette action, qui est une sorte de récompense et de reconnaissance, va dans le bon sens.



Projet de territoire : donnez votre avis !

Les élus de la Communauté de communes ont besoin de vous ! Une grande consultation citoyenne est ouverte du 7 juin au 15 juillet 2018 en Sud Vendée Littoral. L'objectif est de recueillir l'avis des habitants afin d'enrichir ce document stratégique pour l'avenir du territoire.



Comment participer ?

- ☞ Sur le site www.cc-sudvendeelittoral.fr (lien : <http://www.cc-sudvendeelittoral.fr/Projet-de-territoire-les-habitants.html>)
- ☞ Sur la page Facebook Sud Vendée Littoral
- ☞ En mairie (sur bulletin papier)

Ce questionnaire en ligne ne vous prendra que quelques minutes ... Nous comptons sur vous !

Lutte collective contre les rats et les souris

Le FDGDON va procéder comme chaque année à l'organisation de la lutte collective contre les rongeurs commensaux.

Cette action de santé publique est une nécessité, car les rats (rats gris, rats noirs) et les souris consomment et souillent les denrées stockées, détruisant matériel électrique et isolants, transmettent certaines maladies à l'homme et au bétail.

La réglementation concernant la distribution de produits biocides (raticide/souricide) a évolué au 1er mars 2018, aussi, le FDGDON a été obligé d'adapter sa gamme de produits. Une nouvelle gamme est proposée aux particuliers, à l'efficacité garantie pour un usage rats et souris :

- ☞ raticide/souricide sous forme de pâte au Difénacoum (25 ppm) : la boîte de 150 g au prix de 4,00 €
- ☞ raticide/souricide sous forme de céréales au Brodifacoum (25 ppm) : la boîte distributrice de 120 sachets de 40 g au prix de 45,00 €
- ☞ pour les professionnels « agriculteurs ou titulaires d'un certibiocide » : raticide/souricide sous forme d'avoine décortiquée à la Bromadiolone (50 ppm) en sac de 25 kg au prix de 96,00 €.

Le FDGDON propose aussi du matériel de piégeage pour la lutte contre les taupes. Celui-ci se compose de pièges-pince (3,30 € le piège) et d'une clé pour tendre un piège-pince à taupes (6,50 €).

Les commandes sont à déposer à la mairie du **3 au 14 septembre 2018**. Les produits seront disponibles à partir du **20 octobre 2018**.

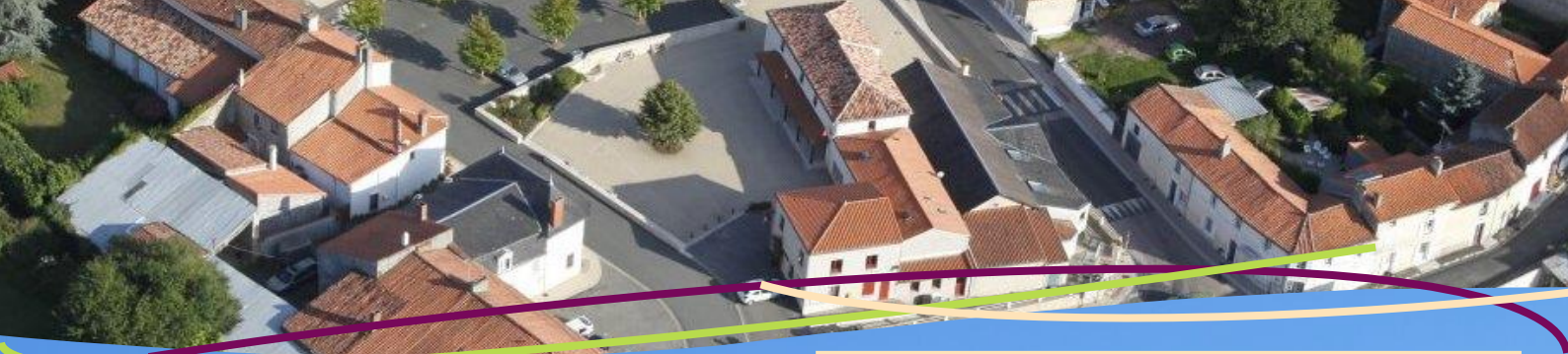
Processionnaire du pin : la campagne de lutte 2018

Responsables de réactions allergiques parfois graves, en raison de leurs poils urticants, les chenilles processionnaires du pin occasionnent également des dégâts aux arbres : défoliation, affaiblissement, préjudice esthétique...

A partir du mois de septembre, et jusqu'en décembre, les personnes souhaitant bénéficier d'une intervention automnale doivent se faire connaître auprès de leur mairie **avant le 15 août 2018**.

Pour tout renseignement complémentaire,

vous pouvez contacter le
FDGDON 85 au 02 51 47 70 61



Quelques dates à retenir.

14 juillet 2018:

**Animations sur la Place de la Liberté ,
Repas, Bal, Feu d'artifice,...
(Cf. Affiche page 14)**

29 juillet 2018:

Jeux inter-villages à la Chapelle Thémer

9 septembre 2018:

Randonnée pédestre du comité des fêtes

27 octobre 2018:

Concours de Belote de l'Amicale des Jaudoins



La mairie sera fermée du
**lundi 30 juillet au mercredi
15 août 2018.**

Mairie

1, Place de la liberté

85110 La Jaudonnière

Tél: 02.51.34.30.09.

Fax: 02.51.34.34.88.

mairie.lajaudonniere@wanadoo.fr

www.lajaudonniere.fr

Horaires d'ouvertures:

Lundi	14h -17h30
Mardi	14h -17h30
Mercredi	Fermé
Jeudi	14h -17h30
Vendredi	9h -12h30
Samedi	9h -12h

Ce Bulletin vous a été préparé
par la commission Information
et Communication et avec l'aide
de notre secrétaire de Mairie.

